

MARDI 09 AOÛT 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue le mardi 09 août 2016 à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson maire, ainsi que les conseillers suivants : Éric Bergeron, Johanne Gagnon, Marc Lavigne, Simon Rochefort, ainsi que Céline Raymond directrice générale, secrétaire-trésorière.

Absents : Les conseillers Roland Allard et Frédéric Champagne.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que lu et en gardant les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

7162-0816

ADOPTÉE

Adoption des procès-verbaux des séances du 04, et 11 juillet 2016.

Les procès-verbaux des séances ordinaires du 04 et du 11 juillet 2016 ont été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ces procès-verbaux et que ceux-ci soit adoptés tel que transmis.

7163-0816

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Johanne Gagnon, appuyée par Marc Lavigne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de juillet 2016 tels que déposés au montant total de : **237 257.87\$**

7164-0816

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-Trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

7165-0816

ADOPTÉE

Repères pour terrains sur la rue Lafrenière.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à demander à Carl Lefebvre, arpenteur de venir installer des repères sur (4) terrains de la rue Lafrenière afin d'apporter la précision des emplacements de chacun de ces terrains.

7166-0816

ADOPTÉE

Soumission de portes et accessoires pour le garage municipal.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimentement que l'on autorise Les Entreprises René Allaire à nous fournir les deux portes d'acier blanches de 20 pieds x 14 pieds et les accessoires nécessaires qui seront installées au garage municipal sur la route de la Coupe au montant de 14,042.00 plus taxes applicables. Lors de l'acceptation de la commande un montant de 6,000.\$ lui sera versé comme acompte, et la location d'élevateur devra être défrayée par la Municipalité afin de permettre l'installation des portes.

ADOPTÉE

7167-0816

Soumission pour divers matériaux de métal pour le garage municipal.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimentement que la soumission présentée par Boucher Fabrication Mécanique Inc. soit acceptée pour la fourniture de contours à angle et poteaux d'aciers et de garde-corps en métal pour le garage municipal au montant de 6,270.00\$ plus taxes.

7168-0816

ADOPTÉE

Soumission pour fenêtres pour le garage municipal.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimentement que la soumission présentée par portes et fenêtres Ouellet soit retenue pour les (5) fenêtres à installer au garage municipal au montant de 1285,00.\$ plus taxes.

7169-0816

ADOPTÉE

Soumissions pour plancher radiant et bouilloire au gaz propane pour le garage municipal sur la route de la Coupe

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu unanimentement que l'étude des deux soumissions demandées pour le plancher radiant avec bouilloire au gaz propane soient acceptées soit :

7170-0816

Climatisation Confort au montant de 15,600.\$ + taxes pour une bouilloire de 200,000 BTU ou 17,100\$ + taxes pour une 250,000 BTU avec tuyaux PEX ½ et Plomberie PHCB Inc pour une bouilloire de 250,000 BTU tuyaux 5/8 au montant de 23,500.\$ plus taxes.

ADOPTÉE

Soumission retenue pour le plancher radiant et bouilloire au gaz pour garage municipal sur la route de la Coupe.

Après étude des soumissions, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu à l'unanimité que la soumission de Climatisation Confort soit retenue pour la décision du choix final de la bouilloire de 200,000 BTU au coût de 15,600.\$ plus taxes.

7171-0816

ADOPTÉE

Accessoires pour les camions de déneigement.

Suite à une rencontre du 06 juillet 2016 avec les représentants de Western Star et d'accessoires des Équipements GD. Inc. nous informant des prévisions pouvant survenir dans de courts laps de temps de l'augmentation de normes gouvernementales à suivre, qu'il serait préférable d'augmenter la capacité des essieux, de la suspension, en même temps que l'installation des accessoires pour éviter des frais supplémentaires par la suite et être certains que même si les exigences s'intensifient qu'on soient conformes, donc pour cette raison :

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon, que la Municipalité de St-Rosaire accepte de déboursier un montant de 3,330.00\$ plus taxes incluant la main d'œuvre pour effectuer les changements aux deux camions Western Star 2017 à venir.

7172-0816

ADOPTÉE

Achat de la propriété du 202, rang 6 St-Rosaire

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Simon Rochefort et résolu **7173-0816** unanimement

Que : la Municipalité de Saint-Rosaire acquière, par acte de vente, de dame Jeanine Audy l'immeuble connu comme étant le lot 4 477 279 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, et portant le numéro civique 202, rang 6, Saint-Rosaire, avec garantie légale et franc et quitte de toutes dettes, propriétés ou hypothèques, et moyennant le prix de 95,000.\$ payable à la signature du contrat notarié, et aux charges et conditions que les représentants municipaux jugeront convenables, et

Que : la Municipalité autorise le maire et ou le maire suppléant, conjointement avec la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer l'acte de vente et tous autres documents utiles ou nécessaires pour y donner effet.

Que : le montant défrayé pour l'achat de la propriété du 202 rang 6, soit pris à même le surplus accumulé;

Que : la Municipalité de Saint-Rosaire mandate Me Gilles Gagnon, notaire pour rédiger l'acte de vente pour l'achat de la propriété du 202, rang 6, Saint-Rosaire.

ADOPTÉE.

Demande d'intervention de la branche (2) de la Rivière Perreault.

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par M. Claude Laroche, le 21 juillet 2016 pour le cours d'eau branche (2) de la Rivière Perreault;

CONSIDÉRANT la problématique du mauvais écoulement causé par l'accumulation de sédiments;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les lots 4 793 862 du canton de Bulstrode;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par M. Bryan McNeil de la municipalité pour que le responsable de la MRC puisse identifier si la branche (2) dont le plan est joint est reconnue pour faire partie de la Rivière Perreault et par la suite donner son approbation pour la nécessité d'effectuer des travaux pour la branche (2) de la Rivière Perreault;

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire appuient la demande d'intervention faite par M. Bryan Mc Neil et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin de vérifier la légalité de la branche (2) de la Rivière Perreault et si cette branche est verbalisée, d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à: retirer les sédiments, replacer les talus, ôter les obstructions qui pourraient nuire à l'écoulement de l'eau ;

En conséquence, il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que l'on demande à la MRC de vérifier si cette branche est reconnue comme étant verbalisée et si le tout est justifié que les travaux soient effectués par l'entremise de la MRC et que l'intégralité des frais liés aux travaux soit prise à même le surplus accumulé du fonds général de la Municipalité de Saint-Rosaire.

7174-0816

ADOPTÉE.

Modules de jeux de Go-Élan.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne et résolu que la Municipalité achète quatre stations de parcours-santé de la compagnie Go-Élan pour les faire installer sur notre site du sentier pédestre au montant de 16,279.20 plus taxes. 7175-0816

ADOPTÉE

Abri pour abrasifs

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions afin d'acheter un abri pour abrasifs ainsi que le matériel nécessaire à la construction des fondations de celui-ci et le faire installer par des personnes compétentes dans le domaine à l'arrière de notre garage municipal sur la route de la Coupe. 7176-0816

ADOPTÉE

Soumissions pour travaux au garage municipal.

CONSIDÉRANT Que deux soumissions ont été reçues pour effectuer les travaux de démolition d'une partie d'un mur mitoyen, des travaux de pose de chevrons, de bardeaux, la construction de la coquille avant de demander d'autres soumissions pour l'installation de la tôle intérieure et extérieure au garage municipal sur la route de la Coupe;

CONSIDÉRANT Que les soumissions reçues étaient conformes et au nombre de deux soit : Les Constructions Ré-Anne 2010 et Construction J. F. Godbout Inc.;

CONSIDÉRANT Que Construction J.F.Godbout a soumissionné au montant de 23,000.\$ plus taxes, et Les Constructions Ré-Anne 2010 au montant de 21,725.\$ plus taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Rochefort, appuyé par Éric Bergeron et résolu que la soumission de Les Constructions Ré-Anne 2010 soit retenue au montant de 21,725.\$ plus taxes pour exécuter les travaux énumérés ci-haut pour l'agrandissement du garage municipal sur la route de la Coupe. 7177-0816

ADOPTÉE

Soumissions pour le garage municipal sur la route de la Coupe.

CONSIDÉRANT Que trois soumissions ont été reçues pour effectuer les travaux de pose de tôle à l'intérieur et à l'extérieur, le soffite, fascia, les portes et fenêtres, préparation pour la salle de bain et la salle mécanique du garage municipal sur la route de la Coupe;

CONSIDÉRANT Que les soumissions reçues étaient conformes au nombre de trois soit : Les Constructions Ré-Anne 2010 et Construction J. F. Godbout Inc. et Saralex Construction;

CONSIDÉRANT Que Construction J.F. Godbout on soumissionné au montant de 16,000.\$ plus taxes, et Les Constructions Ré-Anne 2010 au montant de 20,650.\$ plus taxes, Saralex Construction au montant de 24,480.\$ plus taxes;

Il est proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu que la soumission de J.F. Godbout soit retenue au montant de 16,000.\$ plus taxes pour les travaux ci-haut mentionnés à effectuer pour le garage municipal situé sur la route de la Coupe. 7178-0816

ADOPTÉE

Soumission pour une marquise avec accessoires pour le dépanneur.

CONSIDÉRANT Qu'en juillet dernier des soumissions avaient été

demandées pour des changements à apporter au dépanneur l'Essentiel concernant l'apport de nouvelles pompes à essence et la construction d'une marquise au-dessus des pompes à essence;

CONSIDÉRANT Que les soumissions reçues étaient conformes et au nombre de deux soit : Services Pétroliers Junior Inc. et Pétro Service 85;

CONSIDÉRANT Que la soumission de Pétro Service 85 était de 78,750\$ plus taxes et celle de Services Pétroliers Junior Inc. était de 74,450.\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que l'on octroie le contrat à Services Pétroliers Junior Inc. au montant de 74,450.\$ plus taxes pour les changements à apporter au dépanneur l'Essentiel et que la directrice générale et ou le maire soient autorisés à signer le contrat avec Services Pétroliers Junior Inc. et que le montant soit pris à même le surplus accumulé du fonds général de la Municipalité. **7179-0816**

ADOPTÉE.

Commandite pour l'Âge d'Or.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement qu'une commandite de 500 \$ soit accordée au Club de l'Âge d'Or pour organiser leur journée Inter-club qui aura lieu le 17 août 2016. **7180-0816**

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Éric Bergeron, appuyé par Simon Rochefort à 20h40. **7181-0816**

ADOPTÉE.

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière.